

Actualité de l'année européenne de la protection de la nature

Autor(en): **Ribaut, Jean Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **28 (1970)**

Heft [2]: **Economie et nature**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-136610>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Actualité de l'Année européenne de la protection de la nature

Jean Pierre Ribaut, chef de la division de l'environnement et des ressources naturelles, Conseil de l'Europe, Strasbourg

1. Introduction

«Protection de la nature» — «Aménagement de l'environnement» — «Exploitation rationnelle de la biosphère»... toutes ces expressions sont à la mode et ne laissent, aujourd'hui, aucun Européen insensible. Chacun est effectivement confronté avec ces problèmes, soit directement ou indirectement, qu'il le veuille ou non: le citoyen est intoxiqué par les gaz d'échappement des voitures, l'agriculteur s'interroge quant à l'emploi des pesticides, l'industriel doit épurer l'eau de ses effluents et le syndic est concerné par l'ensemble de tous ces problèmes et en particulier celui de l'occupation du sol.

2. Complexité des problèmes

Il n'y a donc pas de doute; l'actualité de la conservation de la nature n'est pas usurpée, loin de là. Mais si l'on en parle tant aujourd'hui, c'est non seulement à cause de l'acuité des divers problèmes, mais surtout à cause de leur complexité. Que l'on me permette à ce sujet quelques remarques:

a) une première difficulté importante tire son origine des différents sens que l'on donne aux mots: nature, environnement, milieu naturel, protection, conservation, etc. Pour les uns, nature est synonyme de zone sauvage, alors que pour d'autres, ce terme désigne tout espace du globe, s'identifiant alors à l'expression «environnement naturel», ou du moins à son sens le plus usuel! Par ailleurs, il faut souligner que si les mots de «protection», «conservation» ont encore une résonance statique dans l'esprit de beaucoup de gens, il convient de leur donner aujourd'hui, résolument, une dimension dynamique, sous-entendant la notion d'aménagement, voire de création.

b) Autre constatation retardant la découverte et la mise en application des solutions: les divergences d'opinions au sujet du problème lui-même. De trop nombreux protecteurs de la nature adoptent encore une attitude isolationniste, s'efforçant de soustraire systématiquement la nature à l'influence de l'homme et considérant l'humanité comme irrémédiablement condamnée par le DDT, l'explosion démographique et le bruit. D'un autre côté, nombreux sont encore les industriels, les hommes politiques qui sous-estiment l'importance des problèmes de l'environnement et considèrent la technique comme panacée universelle.

c) L'énorme complexité des problèmes posés ne facilite guère leur solution. Sur de nombreuses questions fondamentales, les spécialistes ne sont pas d'accord. Dans le cas des insecticides par exemple, les chiffres avancés pour indiquer la période de rémanence du DDT varient entre 2 et 20 ans! En ce qui concerne la pollution des

eaux, l'eutrophisation du Léman par les phosphates est à l'heure actuelle loin d'être expliquée de manière satisfaisante. Ces exemples pourraient se multiplier à l'infini.

d) En outre, toutes les mesures freinant ou arrêtant la dégradation de l'environnement de l'homme ont d'importantes répercussions économiques et financières. C'est ainsi que pour résoudre les problèmes de l'approvisionnement en eau des égouts et des stations d'épuration, des investissements de l'ordre de 16 milliards de francs sont nécessaires en France. Il est évident que cela crée aux autorités des difficultés financières qui constituent une réalité qu'on ne peut ignorer.

e) Enfin, tous ces problèmes ont des conséquences politiques comme tous les problèmes jouissant d'une haute priorité. Le pari du président Nixon concernant «le défi de la société moderne» (c.-à-d. la troisième dimension de l'OTAN) est à ce sujet révélateur.

3. Evolution de la conception de la conservation de la nature

Pour comprendre correctement les diverses attitudes adoptées face aux problèmes posés par «l'exploitation» du milieu naturel, il est indispensable de passer en revue l'évolution de l'espèce humaine au point de vue biologique. A son origine, «l'Homo sapiens» était un «élément» de la nature en tous points semblable aux autres espèces animales. Les diverses populations subissaient la sélection naturelle, influençant les autres populations animales et végétales, qui, à leur tour, modifiaient ou maintenaient en équilibre la population humaine. Puis, au Néolithique, avec la pratique de l'agriculture et la domestication des herbivores, l'action de l'homme sur la nature a commencé à s'intensifier. Grâce à son intelligence, l'homme a réussi à se rendre petit à petit moins dépendant de certains facteurs de son environnement. Simultanément, il a exploité «ses» ressources naturelles de plus en plus abusivement, défrichant de manière inconsidérée et surexploitant les pâturages au point de remplacer forêts et prairies par des terres érodées, à jamais improductives, massacrant les vertébrés au point d'exterminer quelques centaines d'espèces d'oiseaux et de mammifères.

La notion d'exploitation rationnelle des ressources naturelles est pourtant relativement ancienne puisqu'elle remonte à l'Antiquité. La notion de «district franc» date, elle, de 1548, date à laquelle les habitants de Glaris décidèrent de protéger le massif du Karpf.

Mais il faut attendre la fin du XIX^e siècle pour voir se dessiner une véritable prise de conscience de l'ampleur des dégâts et catastrophes provoqués par l'homme, notamment la destruction de 60 millions de bisons d'Amérique en quelques dizaines d'années. A partir de cette époque, l'homme commence à créer un nombre croissant de réserves naturelles et parcs nationaux, mettant ainsi à l'abri de l'extermination de nombreuses espèces végétales et animales et protégeant de manière durable d'importants biotopes-témoins et des paysages uniques.

Cette politique de mise à l'abri de certaines portions du territoire demeure d'une incontestable actualité, car elle seule permet la sauvegarde des éléments les plus menacés de notre patrimoine naturel.

Depuis quelques dizaines d'années cependant, les atteintes de plus en plus graves portées aux éléments les plus vitaux de l'espèce humaine ont donné à la protection de la nature une nouvelle dimension. L'eau devenant imbuvable, l'air irrespirable, puis, plus récemment, certains aliments immangeables, l'homme a dû se rendre à l'évidence. En dépit de la supériorité de son esprit il ne peut se passer des éléments indispensables à tout organisme vivant: eau et nourriture «saines» pour l'alimentation, air pour respirer. Enfin, un problème nouveau prend une acuité sans cesse grandissante:

l'élimination des sous-produits et déchets de la société moderne. Autrefois, ces matériaux étaient naturellement dégradés par les micro-organismes, puis réintégrés dans les divers cycles de la vie. Aujourd'hui, par contre, l'ère des emballages imputrescibles (plastiques et autres) connaît un développement tel que l'évacuation ou le recyclage de ces déchets va nécessiter des études et investissements financiers considérables si on ne veut pas dégrader à jamais certains paysages et surtout polluer définitivement le milieu naturel.

Il n'y a donc pas de doute, la protection de la nature n'est plus affaire uniquement de botanistes et de zoologistes; elle concerne tous les «utilisateurs» de la nature, c'est-à-dire tous les humains, et en tout premier lieu ceux qui agissent directement sur l'environnement: industriels, planificateurs du territoire, fabricants de pesticides, etc.

Heureusement, la prise de conscience individuelle commence à se développer et un grand courant de solidarité naît présentement; l'on assiste à un regroupement des «bonnes volontés» conscientes de la gravité de la situation. La traditionnelle opposition entre protecteurs de la nature d'une part, et industriels, groupes immobiliers ou offices de tourisme d'autre part, s'atténue, ou plus exactement est moins systématique; des terrains d'entente sont trouvés et la protection de la nature entre, elle aussi, dans l'époque du dialogue et de la concertation, si chers à certains hommes politiques actuels.

4. Conférence de Strasbourg

C'est la raison pour laquelle le Conseil de l'Europe a décidé de proclamer 1970: «Année européenne de la conservation de la nature» et de marquer officiellement son inauguration par une Conférence européenne groupant des représentants de toutes les associations concernées de près ou de loin par l'environnement. Cette importante manifestation se déroula à Strasbourg et rassembla quelque 330 délégués de 27 pays, 9 organisations intergouvernementales et 45 organisations internationales non gouvernementales. Le Touring-Club voisinait avec les fabricants de pesticides, les parlementaires avec les zoologistes, les architectes avec les ingénieurs forestiers. Son succès fut total, tant sous l'angle de la publicité que sous celui de l'efficacité des travaux. En effet, d'éminentes personnalités du comité de patronage tinrent des discours fort remarquables et les trois journées de discussion se terminèrent par l'adoption d'une déclaration adoptée à l'unanimité et consacrée à l'aménagement de l'environnement naturel en Europe. Ce document, que l'on peut qualifier d'historique, est extrêmement riche en enseignements divers. Il définit d'abord les principes qui doivent inspirer toute mise en valeur et utilisation rationnelle du milieu naturel. Parmi ceux-ci, l'adoption d'une méthode d'approche scientifique basée sur l'écologie est le plus important.

Puis sont développées les grandes lignes d'action à appliquer au plan international, national et des pouvoirs locaux. Elles sont exprimées dans 24 recommandations, mettant particulièrement en évidence:

- l'importance de la lutte contre les pollutions;
- l'aménagement des zones marginales en fonction de la civilisation des loisirs;
- le rôle de l'agriculture et de la sylviculture de montagne;
- le rôle de la recherche scientifique et de la constitution d'équipes multidisciplinaires pour effectuer la planification et l'aménagement de l'environnement.

La déclaration s'adresse également de manière très précise à l'industrie, estimant, entre autres que:

- «il est essentiel qu'une coopération permanente s'exerce entre l'industrie (patronat et syndicats), les pouvoirs publics et les spécialistes de la conservation de la nature;
- »les employeurs et les travailleurs de l'industrie doivent reconnaître qu'à long terme, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles est dans leur intérêt;

— «il faut mettre au point et appliquer des techniques qui permettent l'élimination des déchets, ainsi que leur réemploi ou leur émission sous une forme et sous une quantité telles qu'ils puissent être absorbés sans dommages à long terme pour l'environnement.»

Après avoir tracé les lignes d'action des diverses autorités et des milieux industriels, la déclaration définit clairement la responsabilité de l'individu, affirmant que:

— «ces problèmes ne pourront être résolus que si chaque Européen, conscient de l'enjeu, mesure sa responsabilité personnelle envers l'environnement qui est le sien.»

5. L'Année européenne de la conservation de la nature Les programmes nationaux

Si le succès de l'AEN (Année européenne de la nature) a été assuré sur le plan international par la Conférence de Strasbourg, on peut d'ores et déjà affirmer qu'il le sera également sur le plan national par les divers programmes d'activités mis sur pied par les pays membres du Conseil de l'Europe. La plupart des Etats européens ont en effet préparé, depuis plusieurs années, des programmes nationaux à la fois ambitieux et minutieusement étudiés. Destinés à sensibiliser toujours plus efficacement l'opinion publique et à encourager les autorités et autres sphères influentes du pays à lutter contre une détérioration croissante de l'environnement, ils comportent les actions les plus variées:

- concours scolaires;
- créations de réserves nouvelles;
- actions de nettoyage;
- expositions;
- émissions philatéliques;
- publications diverses;
- créations de films;
- nouvelles législations;
- émissions spéciales de T.V., radio, etc.

La Suisse possède, grâce à l'action efficace de la Ligue suisse pour la protection de la nature et de ses sections cantonales, un programme particulièrement intéressant, qui devrait lui permettre de franchir un pas décisif dans la sauvegarde et l'exploitation judicieuse de son patrimoine naturel.

6. Conclusions

L'AEN remportera sans aucun doute un grand succès dans tous les milieux des divers pays d'Europe. Mais il faut être réaliste, et se rendre compte que les problèmes ne seront pas résolus pour autant. Il est en effet nécessaire, voire indispensable, que ce vaste mouvement de prise de conscience collective se perpétue et qu'il évolue de telle manière que chaque individu passe du stade de l'indignation à celui de l'action. L'homme est foncièrement plus égoïste que charitable, il préfère le gain immédiat à la renonciation au profit de sa descendance. Et pourtant, il faut que l'homme pratique une politique à long terme, et surtout, qu'il soit prêt à payer le prix de la conservation. Aménager plus rationnellement, diminuer la pollution de l'air par les voitures, rendre les eaux plus pures, résoudre le problème des déchets; tout cela coûte cher, et c'est le citoyen qui en subira les principales conséquences financières, soit sous forme d'impôts, soit sous forme d'élévation du prix de la vie.

13 *Actualité de l'Année européenne de la protection de la nature*

L'AEN doit donc continuer au-delà du 31 décembre 1970, afin que chaque individu soit toujours mieux informé et toujours plus convaincu de la nécessité des mesures préconisées par les écologistes et d'autres spécialistes de l'environnement. C'est seulement lorsque les gouvernements se sentiront vraiment soutenus par l'opinion publique et les parlementaires qu'ils prendront toutes les décisions garantissant la sauvegarde de la qualité du milieu naturel. Il est à espérer qu'ils le feront avant qu'il ne soit trop tard.

